

RAPPORT SUR

Envoyé en préfecture le 12/04/2023 Reçu en préfecture le 12/04/2023



ID: 040-254001910-20230406-2023_04_003-BF

FINANCIER UNIQUE 2022

En annexe de la délibération N°2023-04-003

La loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation

Territoriale de la République (NOTRe) a créé par son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financière des collectivités territoriales.

L'article 107 de la loi NOTRe a également modifié les articles L2313-1 ou L3312-1 du CGCT relatifs à la publicité des budgets et des comptes administratifs.

Le SIVU des CHENAIES de l'Adour, syndicat de 46 communes, comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus, doit appliquer cette règlementation et cette note obligatoire sera disponible au siège du syndicat qui se tient à la Mairie de LAUREDE.

Le syndicat avec le passage à la M57 au 01/01/2022, expérimente le compte financier unique (CFU) qui est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, se substituant au compte administratif et au compte de gestion.

Sa mise en place vise plusieurs objectifs : simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, améliorer la qualité des comptes.

En mettant davantage en exergue les données comptables à côté des données budgétaires, le CFU permettra de mieux éclairer les assemblées délibérantes et pourra ainsi contribuer à enrichir le débat démocratique sur les finances locales.

Le déploiement du CFU s'inscrit dans une démarche de dématérialisation de l'ensemble des documents budgétaires.

Réalisation Globale

A la clôture de l'exercice 2022, le compte financier unique fait apparaître un résultat global cumulé des deux sections de 267 041,95 € se décomposant comme suit, les Restes à Réaliser d'Investissement venant en déduction :

Excédent de fonctionnement cumulé	37 777,87 €
Excédent d'investissement cumulé	229 264,08 €
Résultat cumulé global des 2 sections	267 041,95 €
Déficit des Restes à Réaliser	150 000,00 €
Résultat cumulé global net	117 041,95 €
Résultat de Fonctionnement reporté - Excédent	37 777,87 €
Résultat d'Investissement reporté - Excédent	229 264,08 €

	FONCTION	NEMENT	INVESTISSEMENT		ENSEMBLE		
LIBELLE	dépenses ou	recettes ou	dépenses ou	recettes ou	dépenses ou	recettes ou	
	déficit(4)	excédents(4)	déficit(4)	excédents(4)	déficit(4)	excédents(4)	
compte fi	nancier uniqu	e					
Résultats reportés		24 923,77		284 564,67		309 488,44	
opérations de l'exercice	75 399,40	88 253,50	1 112 792,86	1 057 492,27	1 188 192,26	1 145 745,77	
Totaux	75 399,40	113 177,27	1 112 792,86	1 342 056,94	1 188 192,26	1 455 234,21	

				Envoyé en préfecture le 12	/04/2023	THE RANGE OF THE PARTY OF THE P
résultats de clôture	37 777,87		229 264,	Reçu en préfecture le 12/04	4/2023 7 041,95	
restes à réaliser		150 000,00		150 000,00		TANDES 8111
Totaux cumulés	37 777,87			ID: 040-254001910-20230	406-2023_04_003	-BF
Résultats définitifs	37 777,87		79 264,	08	117 041,95	

Affectation des résultats au BP 2023

- Excédent 2022 reporté en Investissement (article 001) = 229 264,08 €
- Affectation du résultat en Fonctionnement (article 002) = 37 777,87 €

Détail par section

Section de Fonctionnement : Dépenses

Les dépenses de la section de fonctionnement se sont élevées à 75 399,40 € et se répartissent comme suit :

Chapitre	CFU 2022
011 – charges à caractère général	25 508,44
012 – charges de personnel	20 038,74
65 – autres charges de gestion courante	12 584,10
66 – charges financières	6 554,72
042 – opérations d'ordre budgétaire	10 713,40
	OTAL 75 399,40 €

<u>Chapitre 011</u>: Il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement des services : fournitures administratives, frais d'affranchissement, imprimés, remboursement de frais de logistique, maintenance, assurances multirisques et de groupe, cotisations, frais bancaires, frais relatifs au voyage d'étude...

Chapitre 012 : charges de personnel :

Ce chapitre regroupe les dépenses de personnel pour 20 038,74 € : 1 seul agent assure les fonctions de secrétaire du syndicat : grade rédacteur principal 1° classe — 10° échelon - durée hebdomadaire : 11/35° Les dépenses de ce poste sont stables et prennent en compte les charges sociales, l'assurance risques statutaires et le régime indemnitaire (RIFSEEP catégorie B).

Chapitre 65: autres charges de gestion courante:

Ce chapitre concerne principalement le versement des indemnités et cotisations des Elus pour 12 584,10 € (1 président et 2 vice-présidents) dépenses stables. En effet, vu le ralentissement de l'activité du syndicat suite à la pandémie du COVID-19, les Elus ont proposés, depuis 2020, de réduire de 50 % leurs indemnités.

Chapitre 66 : Intérêts de la dette :

Ce chapitre comprend pour l'essentiel le remboursement des intérêts de la dette pour 7 238,41 € (une différence variable d'une année sur l'autre faisant suite à des taux d'intérêts bas ainsi qu'à des prêts arrivés à échéance).

Le rattachement des charges concerne les ICNE détaillés comme suit :

ICNE exercice N = 1741,82 €

ICNE exercice N-1 = - 2 425,51 €

Recettes:

Les recettes réelles de l'exercice 2022 de la section de Fonctionnement se sont élevées à 113 177,27 € et se répartissent comme suit,

Chapitre	CFU 2022	
74 – dotations et participations	60 000,00	
75 – autres produits divers de gestion	21 536,87	-
76 – produits financiers	6 087,56	
14 – remboursements/rémunérations personnel	629,07	
002 – excédent fonctionnement reporté	24 923,77	
TOTAL	113 177,27 €	

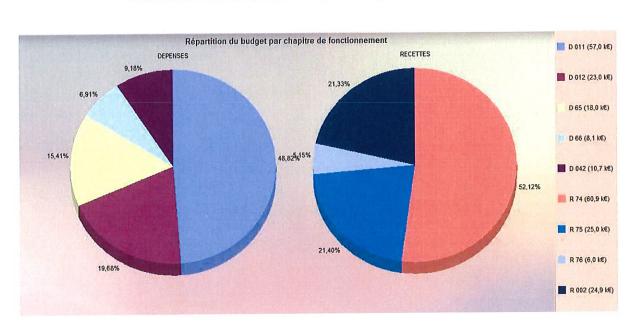
Chapitre 74 : Ce chapitre est le poste le plus important de la section de fonctionnement et il comprend la participation des communes concernant la gestion des forêts / hectare.

Chapitre 75 : Ce chapitre concerne la quote-part des délégués au voyage d'étude annuel, ces frais varient selon la destination choisie et le contenu du voyage d'étude.

<u>Chapitre 76</u>: Les produits financiers correspondent au remboursement par les communes des intérêts relatifs aux prêts des travaux sylvicoles et aux produits de participations.

Chapitre 14 : Ce chapitre concerne les remboursements sur les rémunérations du personnel et notamment les Indemnités Journalières pour un montant de 629,07 €.

Répartition du budget par chapitre de fonctionnement



ID: 040-254001910-20230406-2023_04_003-BF

Section d'Investissement : Dépenses

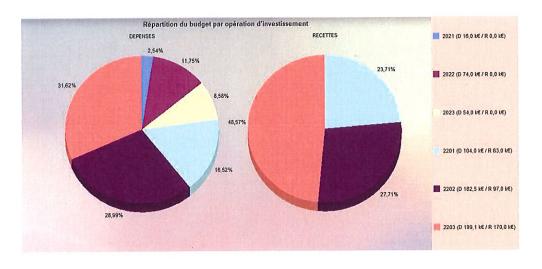
Les dépenses de la section d'Investissement se sont élevées à 1 112 792,86 € et se répartissent comme suit :

Chapitre	CFU 2022	
16 – emprunts (capital)	323 221,66	
2188 – achat mallettes pédagogiques « Ecole de la Forêt »	8 455,00	
45 – opérations pour compte de Tiers :	431 116,20	
45812021 : suivi de plantations 2021	12 492,56	
45812022 : plantations 2021	62 292,67	
45812023 : régénération naturelle 2021	38 251,78	
45812201 : suivi de plantations 2022	89 593,02	
15812202 : plantations 2022 84 668,75		
45812203 : régénération naturelle 2022	.2203 : régénération naturelle 2022 143 817,42	
041 – opérations d'ordre budgétaire	350 000,00	
TOTAL	1 112 792,86	

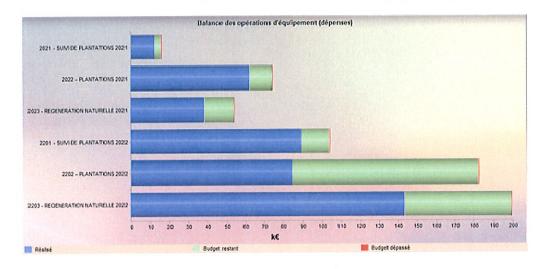
Les principaux investissements concernent les travaux sylvicoles :

- solde campagne 2021
- programme travaux sylvicoles année 2022
- et l'acquisition des mallettes pédagogiques pour la continuité de l'opération « Ecole de la Forêt ».

Répartition du budget par opération d'investissement



Balance des opérations d'investissement (dépenses)



HE SAMSMISSION

Recettes

ID: 040-254001910-20230406-2023_04_003-BF

Les recettes de la section d'Investissement se sont élevées à 1 342 056,94 € et se répartissent comme suit :

Chapitre	CFU 2022
001 – excédent reporté	284 564,67
16 – emprunts travaux sylvicoles	350 000,00
1313 – subvention d'Investissement acompte 2022 - CD40	30 000,00
276348 – remboursement annuités (capital) par les communes	286 778,87
4582 – subvention Conseil Départemental / Travaux solde 2021	30 000,00
040 – opérations d'ordre budgétaire (amortissement)	10 713,40
041 – opérations d'ordre budgétaire (affectation prêt)	350 000,00
TOTAL	1 342 056,94 €

Les principales recettes ont été constituées par :

- un emprunt relatif aux travaux sylvicoles de 350 000 € (remboursable sur 5 ans)
- le remboursement par les communes des annuités (part capital) pour 286 774,87 €
- le versement de la subvention du Conseil Départemental pour les travaux sylvicoles 2022 (base 30% des travaux HT et plafonnée à 60 000 € par opération) soit un acompte de 30 000 €.
- à compter de 2020, le versement de cette subvention d'investissement (acompte 2022) est imputée
 à l'article 1323 et constitue une réserve pour le syndicat. Cette aide est versée en 2 paiements
 (année N et N+1).
- le versement du solde de la subvention du Conseil Départemental pour les travaux sylvicoles 2021 (base 30% des travaux HT et plafonnée à 60 000 € par opération) soit 30 000 €.
- les recettes d'amortissement pour 10 713,40 €
- les recettes OOB concernant l'affectation du prêt travaux pour 350 000 €
- Il convient d'ajouter l'excédent d'investissement reporté de 2021, soit : 284 564,67 €.

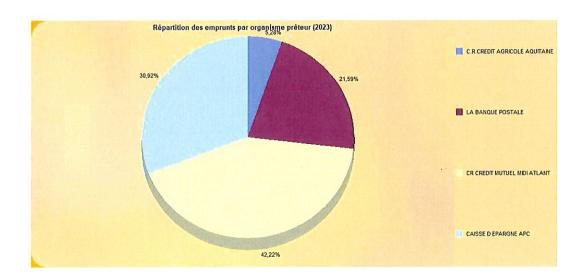


L'Endettement

Le remboursement du capital de la dette pour emprunt s'est élevé en 2022 à 323 221,66 € : le remboursement relatif aux prêts des travaux sylvicoles contractés sur 5 ans, varie chaque année.

Le tableau annuel des annuités est établi par commune en regroupant les prêts des divers partenaires financiers et remis aux collectivités.

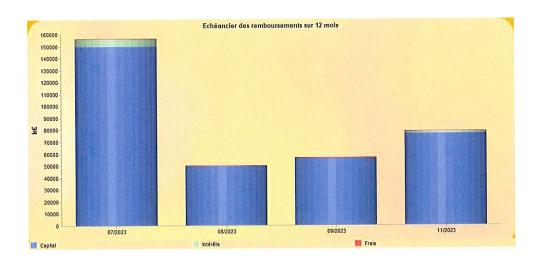
Répartition des emprunts par organisme prêteur



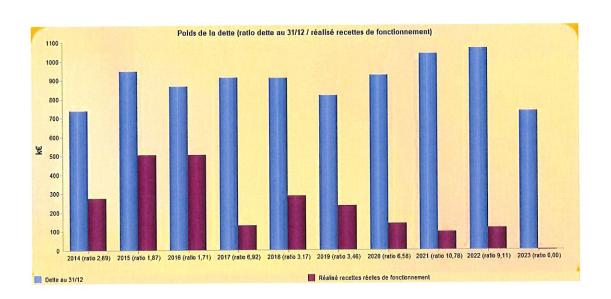


ID: 040-254001910-20230406-2023_04_003-BF

Echéancier des remboursements sur 12 mois



Poids de la dette (ratio dette au 31/12 sur réalisé recettes de fonctionnement)



A LAUREDE le 11 avril 2023.

La Vice-Présidente,

Monique BARROUILHET